

LE P U B L I C I S T E .

NONIDI 9 Prairial, an VI.



Prise de possession par le roi de Naples de Bénévnt, Ronciglione et Ponte-Corvo. — Combat entre les troupes françaises et un rassemblement de contre-révolutionnaires du Pérousin. — Arrivée en Angleterre de quatre médecins pour soigner les prisonniers français. — Extrait d'une lettre du citoyen Mangourit, contenant des détails sur le combat qui a eu lieu entre les troupes françaises et les habitans du Valais.

A V I S .

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au Directeur du P U B L I C I S T E , rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E .

De Naples, le 16 floréal.

On mande de Palerme, que l'édit pour la réquisition de l'argenterie, cause beaucoup de mécontentement. Nous sommes en paix avec tout le monde, y dit-on, & cependant on nous accable d'impôts, & on exige de nous les plus grands sacrifices. L'édit royal porte, que ceux qui auront fourni la valeur d'une certaine somme, seront payés en biens-fonds appartenans à la couronne; & que les petites sommes seront remboursées en numéraire, mais lorsqu'on aura battu une nouvelle monnaie, où il y aura plus de cuivre que d'argent. Ce qui a déplu davantage aux Siciliens, c'est la saisie de tous les gages d'or & d'argent qui sont aux monts-de-piété.

De Rome, le 18 floréal.

Le roi de Naples vient de prendre possession de Bénévnt, de Ronciglione & de Ponte-Corvo, en vertu d'une convention faite avec la république française. Les articles de traité ne sont pas encore connus. Sa majesté sicilienne a publié une proclamation par laquelle elle recommande à ses sujets de respecter les français; mais elle n'a pas les mêmes égards pour ceux qui partagent leurs opinions. On porte à 14 mille le nombre des détenus à Naples comme suspects de républicanisme, & environ 4 mille autres ont été transférés en Sicile.

La plus grande partie des troupes françaises qui étoient à Rome, sont parties pour Velletri & les frontières; elles sont remplacées par la légion polonoise.

Il y a à Civita-Vecchia 60 bâtimens prêts de mettre à la voile; ils sont chargés d'environ 10 mille hommes. On assure qu'une frégate & plusieurs transports avec une demi-brigade sont déjà partis pour la Corse.

De Florence, le 20 floréal.

Le vice-amiral français Latouche-Tréville, après avoir passé quelques jours à Livourne, est arrivé ici, où il a eu une conférence avec le ministre du grand-duc; il s'est ensuite remis en route pour Civita-Vecchia. On assure qu'il va diriger les embarcations qui se font dans ce port.

De Sienne, le 18 floréal.

Dans le département du Trasimene (le Pérousin), des intrigues contre-révolutionnaires avoient été ourdies. Les malyeillans avoient rassemblé les brigands de plusieurs départemens, & étoient parvenus à former un corps de près de 2000 hommes armés. Ils étoient conduits par un récollet & deux prêtres qui prêchoient un Christ à la main. Ils parcouroient les campagnes, forçant les habitans à s'unir à eux: ils abattoient l'arbre de la liberté par-tout où ils passaient, criant *vive Marie, vive le pape*; & ils massacroient ceux qui étoient connus pour être attachés à la nouvelle forme de gouvernement. Nous apprenons par les lettres, arrivées aujourd'hui, que les Français en garnison à Pérouse, se sont réunis aux patriotes pérousin, ont attaqué & battu ces contre-révolutionnaires, leur ont fait beaucoup de prisonniers, & les ont mis en déroute. On y attendoit des troupes de Rome pour achever de les dissiper.

De Gènes, le 24 floréal.

Le conseil des anciens a sanctionné la résolution sur les bulles, dispenses & collation des bénéfices, ainsi que celle qui déclare les amnésies incapables d'exercer aucune fonction publique. La crainte d'être seuls responsables des événemens a vaincu les premiers scrupules qu'ils avoient manifestés.

Le gouvernement ligurien ne souffre pas que les insurgens piémontais viennent sur son territoire. Ils sont de nouveau à Carosio, fief piémontais. Mais on assure qu'ils commencent à se disperser, soit qu'ils aient renoncé à leur entreprise, soit qu'ils manquent de subsistance. On prétend qu'ils iront dans la Cisalpine y former une légion.

Parmi les cris qu'on fait retentir ici au théâtre, un individu a osé crier *vive Robespierre!* Tous les spectateurs ont frémi; & le robespierriste a été arrêté.

Une grande partie du convoi français est rentré depuis quatre jours dans le port de Gènes. Il auroit de nouveau mis à la voile si le vent n'étoit contraire. On croit qu'il ira rejoindre à une certaine hauteur, l'escadre de Toulon, qui doit être à présent en mer.

A U T R I C H E .

De Vienne, le 26 floréal.

L'empereur ne s'est déterminé qu'avec beaucoup de peine à éloigner le baron de Thugut du timon des affaires. On prétend que la reine de Naples n'y a pas peu contribué. On ajoute que cet éloignement a quelque rapport avec celui du prince de la Paix.

Des lettres de Pétersbourg portent qu'on rend au ci-

devant comte de Lille (le prétendant), tous les honneurs royaux ainsi qu'au ci-devant prince de Condé, & qu'ils ont une grande influence sur-tout dans les relations extérieures.

Le ci-devant duc de Laval-Montmorency a été élevé au grade de lieutenant-général par l'empereur de Russie.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 1^{er} prairial.

On parle de former trois camps, à Pancrass, à Kentishtow, & sur le chemin de Tottenham-Court, pour la milice & les corps de volontaires des différens districts de Londres, de Westminster, & de leurs environs.

Deux bâtimens de passage, l'un suédois & l'autre danois, sont arrivés de Gravelines à Douvres dans la nuit du 15 au 16; il s'y trouvoit quatre médecins français qui viennent donner leurs soins à leurs compatriotes prisonniers en Angleterre.

Le gouvernement a reçu des avis certains que la flotte française & vénitienne de la Méditerranée alloit mettre à la voile. C'est d'après la connoissance de cet événement, que lord Saint-Vincent étoit sorti du Tage, quatre heures après que la nouvelle lui est parvenue. Il s'est dirigé vers le Sud, & tout porte à croire qu'il est allé surveiller le détroit de Gibraltar, aussi bien que Cadix, la proximité de ces deux points le mettant à portée de les garder l'un & l'autre sans diviser ses forces. Sa flotte est composée de vingt-quatre vaisseaux de ligne.

Nous nous attendons à recevoir incessamment la nouvelle d'un combat entre les flottes combinées & celle de lord Saint-Vincent.

Des nouvelles postérieures nous apprennent que lord Saint-Vincent est retourné à Lisbonne; mais que l'amiral Parker, qui commande après lui, a rangé sa flotte en ordre de bataille à la hauteur de Cadix. Des vents très-impétueux, qui ont régné pendant quelques jours, l'ont obligé de s'occuper uniquement du soin de tenir ses vaisseaux en ligne, & ont facilité la sortie d'un vaisseau espagnol & de deux frégates du port de Cadix.

Sir Sidney-Smith a dîné, le 17 floréal, à l'amirauté avec lord Spencer. Il a eu le 21, à Buckingham, une audience du roi.

Le cit. Bergeret, prisonnier français, avoit obtenu la permission d'aller en France solliciter son échange avec sir Sidney Smith. N'ayant pu obtenir sa demande du gouvernement français, il revint en Angleterre, dans le courant de germinal. M. Dundas vient de lui écrire que l'évasion de sir Smith ayant rempli l'objet de ses démarches, S. M. le remettoit en liberté sans exiger de lui aucune condition.

Les évêques ont décidé, dans une espèce de synode, qu'il y a incompatibilité entre les fonctions sacerdotales & l'enrôlement dans les corps de volontaires. Des lettres circulaires, écrites dans ce sens, ont été envoyées dans tous les diocèses.

Les lords de l'amirauté ont demandé l'agrément du chapitre de l'abbaye de Westminster, pour faire placer un télégraphe sur une des tours de cette abbaye. Le chapitre a accueilli cette demande.

Le général Cuyler, qui commande l'armée anglaise à la Martinique, doit quitter cette île vers le milieu du mois prochain.

On mande de Kinsale, qu'outre la flotte qui croise depuis Oldhead jusqu'au cap Clear, plusieurs frégates &

cutter sont stationnés depuis Grent-Skellig à Loop-Head, à l'embouchure de Shannon, non-seulement pour voir venir la flotte ennemie, mais aussi pour empêcher toute communication entre les mécontents & l'ennemi.

La taxe sur le sel a répandu l'allarme dans le comté de Chester, comme devant porter un préjudice notable à son commerce qui consiste en fromages.

On a arrêté en Irlande quelques femmes que l'on ne croit pas tout-à-fait étrangères aux mouvemens qui se manifestent dans ce pays. On a découvert que plusieurs d'entre elles portoient des bagues, avec cette inscription: *Aux Irlandais-unis.*

Les lieutenans du vaisseau *le Mars*, Argles & Ford, qui ont été blessés dans le combat contre l'*Hercule*, sont maintenant en état de convalescence à l'hôpital de Plimouth.

On mande d'Edimbourg, le 27 floréal, que le ci-devant duc de Berry est arrivé dans cette ville; il y est allé embrasser son père le ci-devant comte d'Artois. Il va, dit-on, en Volhinie, pour y reprendre son poste à l'armée de Condé. Il ignore sans doute encore que ses soldats sont déportés à Tobolsk & à Kamschaika.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Toulon, le 30 floréal.

Il est certain que le général Buonaparte s'est embarqué vers les dix heures, pour se rendre à bord de l'*Orient*, vaisseau à trois ponts, monté par le vice-amiral Brueys, commandant l'armée navale. La flotte a mis à la voile, dans la journée, avec un vent très-favorable. Les bâtimens de transports sur lesquels sont embarquées les troupes d'infanterie & de cavalerie, avoient appareillé à la pointe du jour, sous les ordres de l'escadre légère de huit frégates. Je profite du courrier extraordinaire que l'ordonnateur expédie au gouvernement, pour vous annoncer cette nouvelle.

A R M É E F R A N Ç A I S E D A N S L ' H E L V É T I E.

Extrait des dépêches du citoyen Mangourit, résident de la république française en Suisse, datées de Sion, les 29 floréal dernier et 1^{er} prairial courant.

Nous avons été forcés d'en venir aux mains avec des hommes que nous desirions tant nommer nos frères!

Tous les moyens conciliateurs ont été épuisés; il a fallu avoir recours à la force des armes pour réduire enfin le reste des insurgés de quelques dixains du Haut-Valais, d'autant plus acharnés dans leur aveuglement, qu'ils ne prenoient conseil que du fanatisme & de la superstition.

Environ deux mille hommes de l'armée française se sont mis en mouvement le 28 floréal, à 3 heures du matin, & à 8 heures les deux partis se sont trouvés en présence; les révoltés, au nombre de six mille, étoient retranchés au pont de Morge. La charge a été battue, & deux fois nos troupes ont traversé la Morge, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture; la résistance a été des plus opiniâtres; il n'y a pas de poste un peu avantageux, qui n'ait été défendu jusqu'à la dernière extrémité; mais enfin, la valeur l'a emporté sur le nombre, & l'ennemi, défait dans toutes ses positions, a dû chercher un asyle dans la ville de Sion.

Replié dans cette ville, il y a arboré le drapeau blanc. Confiantes dans ce signe de reddition, nos troupes se disposoient à entrer dans la ville, lorsqu'une batterie masquée a fait une décharge dans nos rangs. La mort de quelques braves, devenus les victimes de la plus noire trahison, a animé tous les soldats du désir de la vengeance; dès-lors

tous les dangers ont été méprisés, & la place a été prise de vive force. Les rues étoient couvertes de rebelles mordant la poussière : on a remarqué parmi les morts, huit prêtres, dont un reverta de ses habits sacerdotaux. Ces misérables n'avoient cessé d'exciter le zèle des fanatiques par des distributions de chapelets, de reliques & de pains empreints d'un saint-sacrement.

Cette journée a coûté aux insurgés 800 hommes, 8 pièces de canon & 7 drapeaux. Nous avons à regretter la perte d'une cinquantaine de français.

Il seroit inutile de dire que la troupe française a vaillamment combattu. Désormais tous ses pas sont des triomphes ; aussi les soldats ne disent pas qu'ils vont au combat, mais bien à la victoire. Il n'y a pas un seul français à qui on puisse faire le moindre reproche dans cette affaire ; depuis le général jusqu'au tambour, tous ont fait leur devoir.

On apprend que tous les dixains, à l'exception de celui de Conches, envoient leur acte de soumission & déposent les armes.

DE PARIS, le 8 prairial.

Le gouvernement anglais ne se donne plus la peine de cacher les armes qu'il emploie contre nous, ou plutôt contre l'Europe entière. Le morceau suivant, inséré dans le *Courier de Londres*, journal ministériel, et extrait d'un pamphlet publié par ce gouvernement sur la nécessité de continuer la guerre, peut faire juger des craintes qu'éprouve le ministère britannique, en se voyant seul en lice avec la France, & des moyens de corruption & de perfidie qu'il emploie, tant dans l'intérieur de la république que dans les cours étrangères, pour retarder la paix continentale :

« On doit être généralement convaincu, dit l'écrivain ministériel, que la paix sur le continent seroit funeste à l'Angleterre, si seule elle en étoit exceptée, & si elle avoit long-temps à se battre corps à corps contre une nation agricole & guerrière, composée présentement de 33 millions d'habitans, & dont toute la jeunesse n'a plus d'autre profession, d'autre inclination que celle des armes ; on doit être convaincu aussi qu'il n'est aucunement impossible, en s'y prenant bien, d'empêcher la paix continentale, & de faire naître une nouvelle coalition plus pure dans ses vues, plus concordante dans ses mouvemens, & cimentée par un intérêt commun mieux senti. On ne peut douter qu'on ne s'en occupe fortement, qu'on n'y emploie les instrumens les plus efficaces qui ne sont pas toujours les plus apparens ; qu'on ne soit parfaitement informé de ce qu'il y a de plus secret, non seulement dans les cabinets, mais même dans ce qui les entoure ; & que pour n'être pas trompé par des résolutions imprévues, on ne fasse en sorte d'avoir la clef de tous les ressorts secrets qui les déterminent ; qu'en même-tems on ne soit aux aguets de toutes les imprudences, de toutes les fausses allures, de toutes les indiscrétions d'un gouvernement dans lequel il est facile de jeter la désunion, pour la mettre habilement à profit ; enfin que la Grande-Bretagne ne prenne dans toutes les cours l'influence qu'il lui appartient d'avoir, & qu'il est pour elle d'un intérêt majeur, dans la conjoncture actuelle, d'acquiescer à tout prix.

» On sait qu'une vigilance égale tient aussi les yeux du gouvernement britannique ouverts sur tout ce qui se passe dans l'intérieur de la France, & même sur tout ce qui doit y survenir. C'est là le point capital : comment pourroit-il être le plus négligé ?

« Ne seroit-il pas digne de blâme, quiconque imagineroit que, fallût-il risquer jusqu'à un million sterling, pour s'assurer d'être exactement instruit de ce qui est, & fidèlement averti de ce qui doit être, on hésitât à le sacrifier pour une connaissance qui peut en épargner 25 & 50 ?

» Ne seroit-il pas digne de blâme, quiconque douteroit qu'au moment où on est fort éclairé sur le fond des dispositions qui commencent à se manifester dans les armées françaises, on ne doive employer les invisibles souterrains qui peuvent conduire à en tirer un grand parti, & fort alerte à rechercher, à saisir les occasions propices & non suspectes qu'on a déjà sujet de pressentir ? &c ».

Corruption des cours, trahison, espionnage dans l'intérieur, calomnies contre nos braves défenseurs, séduction dans nos armées, l'or répandu à pleins flots pour ensanglanter de nouveau le continent, tels sont, comme on le voit, les ressorts de la politique anglaise.

(Extrait du Rédacteur.)

— Les craintes que l'on avoit eues d'un bombardement pour la ville du Havre, ne paroissent pas s'être réalisées ; rien du moins ne l'annonce jusqu'à présent : le ministre de la marine n'en avoit hier aucune connoissance.

Nous espérons qu'il n'y a pas plus de fondement dans les bruits qu'on répand d'une descente des anglais sur le territoire batave, où on prétend qu'ils ont percé les digues & inondé ainsi une partie de la province d'Utrecht. Une pareille nouvelle a besoin de confirmation.

— On assure que Charles Lacroix est nommé à l'ambassade de Vienne, & remplacé dans celle de la république batave par Bernadotte.

— Tallien n'étant plus membre du corps législatif, est, dit-on, désigné pour l'ambassade de Suisse.

— C'est décadi prochain, & non le 10 messidor, que M. le chevalier d'Azzara sera présenté au directoire, en qualité d'ambassadeur d'Espagne. M. Zeltner, ambassadeur de la république helvétique, sera également présenté le même jour.

— Les trois mois de la présidence du citoyen Merlin étant expirés, la remise des sceaux a été faite au directeur Rewbell.

— On assure que Buonaparte a promis à son épouse, en la faisant descendre à terre, qu'il la reverroit bientôt.

Buonaparte a fait présent au vice-amiral Brueys, commandant l'escadre de la Méditerranée, d'une paire de magnifiques pistolets qui ont appartenu au prince Eugene. Il a offert à Najac, ordonnateur de la marine, chez qui il logeoit, un très-beau portefeuille brodé en or & en argent ; il y avoit fait graver en lettres d'or : *Donné par le général Buonaparte au citoyen Najac, commissaire-ordonnateur de la marine.*

— Une main invisible semble travailler en ce moment à réorganiser le brigandage sur différens points de la république. Des lettres de plusieurs endroits, ent'autres de Perpignan, annoncent que la tranquillité & la sûreté publiques sont menacées dans ces contrées, & qu'il s'y reforme des bandes de voleurs & d'assassins. On reçoit du Pas-de-Calais des nouvelles à-peu-près semblables.

— Une lettre de Nantes assure que le Monarque, vaisseau de ligne espagnol, qui étoit parvenu à sortir de Cadix pour une mission particulière, a été rencontré sur mer, ayant perdu son mât de beaupré.

→ On apprend de Londres, en date du 1^{er}. prairial, que Pitt étoit malade. C'est M. Rose qui avoit annoncé cette nouvelle au parlement.

— Luxembourg-Montmorency, ci-devant prince de Tingry, a été arrêté à Milan & conduit au château de cette ville, comme prévenu d'espionnage.

— Le cardinal Maury s'est réfugié dans la partie des états ci-devant vénitiens cédés à l'empereur.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 28 floréal, an 6.

Le directoire exécutif, revu son arrêté du 18 ventôse dernier, qui défend l'importation & la vente des marchandises anglaises dans les nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin, & celui du 8 floréal suivant, qui proroge le délai fixé pour la prohibition de vendre ces marchandises, & l'obligation imposée à ceux qui en auroient encore, d'en faire la déclaration; arrête :

Art. 1^{er}. Le délai accordé par l'article 3 de l'arrêté du 18 ventôse dernier, demeure fixé définitivement jusqu'au 1^{er}. messidor prochain exclusivement.

II. L'arrêté du 8 floréal est rapporté en ce qui est contraire au présent.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 8 prairial.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques.

Savary, au nom d'une commission spéciale, expose que la loi ne dit point ce qui doit être fait dans le cas où un jugement militaire est cassé par un tribunal de révision. Il propose en conséquence un projet de résolution, portant que l'affaire sera, dans le délai de trois jours, renvoyée au tribunal militaire le plus voisin. Cette loi sera applicable aux jugemens rendus depuis le premier vendémiaire.

Après quelques légers débats, ce projet de résolution est adopté.

Le même membre observe que, par une loi, il est sursis à tout jugement prononçant la peine de mort pour falsification de papiers auxquels la loi n'a pas donné le caractère de monnaie publique; mais ce sursis ne suffit pas; les condamnés restent dans l'incertitude à gémir dans les prisons. Savary demande donc qu'il soit au plutôt fait un rapport sur cet objet. — Adopté.

Duport présente à la discussion le projet de résolution suivant, sur la durée des fonctions des juges-de-paix nommés en l'an 5 & de ceux nommés par le directoire exécutif.

1^o. Les fonctions des juges-de-paix nommés par les assemblées primaires tenues en l'an 5 n'expireront qu'en l'an 7.

2^o. La disposition du précédent article est applicable aux juges-de-paix nommés par le directoire exécutif, en vertu de la loi du 19 fructidor an 5, & seulement dans les cas qui y sont exprimés.

Deux membres du nouveau tiers combattent ce projet & l'idée de donner aux élections faites en l'an 5 une préfé-

rence sur celles de l'an 6; ils proposent de les déclarer expirées ainsi que celles des juges-de-paix, nommés par le directoire exécutif.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne jusque là la suite de la discussion.

Demain il procédera au scrutin pour compléter les commissions des finances & de la surveillance de la trésorerie nationale.

Ensuite, le conseil a adopté avec divers amendemens, le projet de résolution sur les baux à cheptel.

Les citoyens Lucien Buonaparte & Arena, nouveaux membres du conseil, prêtent le serment prescrit par la loi.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 8 prairial.

Cretet propose de rejeter une résolution du 4 floréal, relative à la vente des domaines nationaux, attendu qu'elle contient une infraction au contrat que la république a fait avec ses créanciers par la loi du 9 vendémiaire; infraction qui en ruinant ces mêmes créanciers, inspire roit de justes défiances aux acquéreurs de biens nationaux, & exposeroit les opérations financières à une mobilité nuisible à la confiance. — Le conseil rejette la résolution.

On ouvre la discussion sur les résolutions du 8 floréal, relative aux élections de Saint-Domingue pour l'an 4 & l'an 5. Rallier combat ces résolutions. Pierre Guyomard (de Guingamp) & Lavaux les défendent. La suite de la discussion est ajourné à demain.

Bourse du 8 prairial.

Amsterd.....58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Montpellier... 1 p. $\frac{8}{10}$ b. 15 j.
Idem cour... 55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$.	Rente provisoire..... 17 f.
Hamb. 190 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 188 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Tiers cons..... 14 fr. 75 c.
Madrid..... 12 f. 12 c.	Bon 2/3..... 1 f. 89 c.
Mad. effect..... 15 f. 6 c.	Bon 3/4.....
Cadix..... 12 f. 18 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect..... 15 f. 6 c.	Or fin..... 106 f. 25 c.
Gènes..... 96 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Ling d'arg..... 50 f. 50 c.
Liv. 104 $\frac{1}{2}$ à 105, 103 $\frac{1}{2}$ à 104.	Portugaise..... 97 f.
Geneve..... 2 p. arg cour.	Piastre..... 5 f. 35 c.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ per., 2 per.	Quadruple..... 81 f. 25 c.
Lyon..... pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 f. 62 c.
Marseille... 1 p. $\frac{8}{10}$ b. 15 j.	Guinée..... 26 f.
Bordeaux..... pair 15 j.	Souverain 34 f. 75 c. à 35 f.
Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 455 f. — Eau	— de-vie 22 deg., 340 à 400 f.
— Huile d'olive, 1 f. 13 à 15 c. —	— Café Martinique, manque.
— Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. —	— Sucre d'Anvers, 2 f. 43 à 55 c. —
— Sucre d'Orléans, 2 f. 45 à 55 c. —	— Savon de Marseille, 1 fr. 9 à 10 c. —
— Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. —	— Coton des Isles, 3 f. à 4 f. 10 c. —
— Sel, 5 f.	

GREVILLE ou LE FILS NATUREL, traduit de l'anglais, in 12, chez Duchesne, libraire, rue des Grands-Augustins, n^o. 30, à Paris. Prix 1 fr. 50 centimes & 2 fr., franc de port.

THÉASTOCLE, tragédie en trois actes, par le cit. François Larnac, représentée, pour la première fois, en cinq actes, à Paris, sur le théâtre Français de l'Odéon, le 11 ventôse an 6. Prix, 1 franc 20 centimes, à Paris, chez Cérioux, imprimeur-libraire, quai Voltaire, n^o. 9.

A. FRANÇOIS.